

Bâtir. Protéger. Prospérer.
Façonnez votre avenir financier avec VU Manuvie



**UN PRODUIT SIMPLE ET COMMODE, QUI RÉUNIT PROTECTION D'ASSURANCE VIE ET PLACEMENTS
FISCALEMENT AVANTAGEUX**

La vie est en constante évolution. Cependant, dans toutes les étapes de la vie, une chose demeure : le besoin de planifier – pour se bâtir un patrimoine et protéger son avenir financier ainsi que celui des êtres qui nous sont chers.

L'assurance vie constitue le moyen le plus simple de protéger ce que vous avez de plus précieux, mais avant d'arrêter votre choix, posez-vous les questions suivantes :

- Les finances de votre famille sont-elles protégées en cas de décès prématuré du principal soutien économique de la famille?
- Avez-vous des dettes? Qui remboursera ces dettes si vous décédez?
- Aimerez-vous léguer un patrimoine libre d'impôt à vos êtres chers ou à un organisme de charité?

Quelque que soit l'étape de la vie où vous vous trouvez, envisagez l'ajout d'une couverture d'assurance vie universelle VU Manuvie à votre plan financier. Demandez à votre conseiller de vous expliquer comment une solution aussi simple peut vous aider à protéger vos proches et à accroître le patrimoine financier que vous leur léguerez.

Êtes-vous bien assuré?

PRATIQUEMENT 1 MÉNAGE SUR 2 A DES BESOINS D'ASSURANCE VIE NON COMBLÉS

Nombre de Canadiens n'ont pas une assurance vie **suffisante** ou **n'en ont tout simplement pas**.

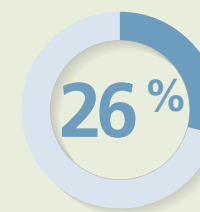


2 FAMILLES CANADIENNES SUR 3

doutent être en mesure d'acquitter leurs frais de subsistance si le principal soutien de famille décédait.



EN OUTRE



DE CES FAMILLES SONT ASSURÉES mais peut-être pas adéquatement, alors que



N'ONT PAS D'ASSURANCE

45% DES CANADIENS

affirment ne pas détenir suffisamment d'assurance vie

QU'EST-CE QUI LES FREINE?

Votre conseiller peut vous aider à déterminer ce qui vous conviendrait le mieux compte tenu de votre situation



Combien faut-il?

Même pour les Canadiens qui sont protégés par une assurance vie, on constate qu'il y a un **écart de 2 ans** environ entre :

6 le nombre d'années pendant lesquelles ils souhaitaient pouvoir offrir à leur famille un revenu de remplacement après leur décès et
VS
3,9 le nombre d'années pendant lesquelles leur couverture *actuelle* procurera effectivement ce revenu

LIMRA, Canadian Life Insurance Ownership Household Trends, Series 2 of 4, 2013. Les données de l'étude « The 2013 Canadian Ownership Study » ont été pondérées afin de les rapprocher le plus possible des données démographiques de Statistique Canada et de les rendre représentatives de la population des ménages canadiens.

L'assurance vie universelle

UNE SEULE SOLUTION AVEC DEUX OBJECTIFS POUR VOTRE PLAN FINANCIER

Lorsque vient le moment de planifier nos ressources financières, nous savons tous que se fixer des objectifs, en prévoyant notamment une assurance vie, est la bonne chose à faire pour ceux qu'on aime. En revanche, nous sous-estimons souvent le montant d'assurance qui sera nécessaire ou nous hésitons à prendre la décision de le souscrire.

Heureusement, il existe une solution d'assurance tout indiquée pour simplifier votre planification financière, car elle offre à la fois une assurance vie et des possibilités de placement. Il s'agit de **l'assurance vie universelle**. Elle regroupe deux composantes clés d'une saine planification financière dans un contrat tout simple :

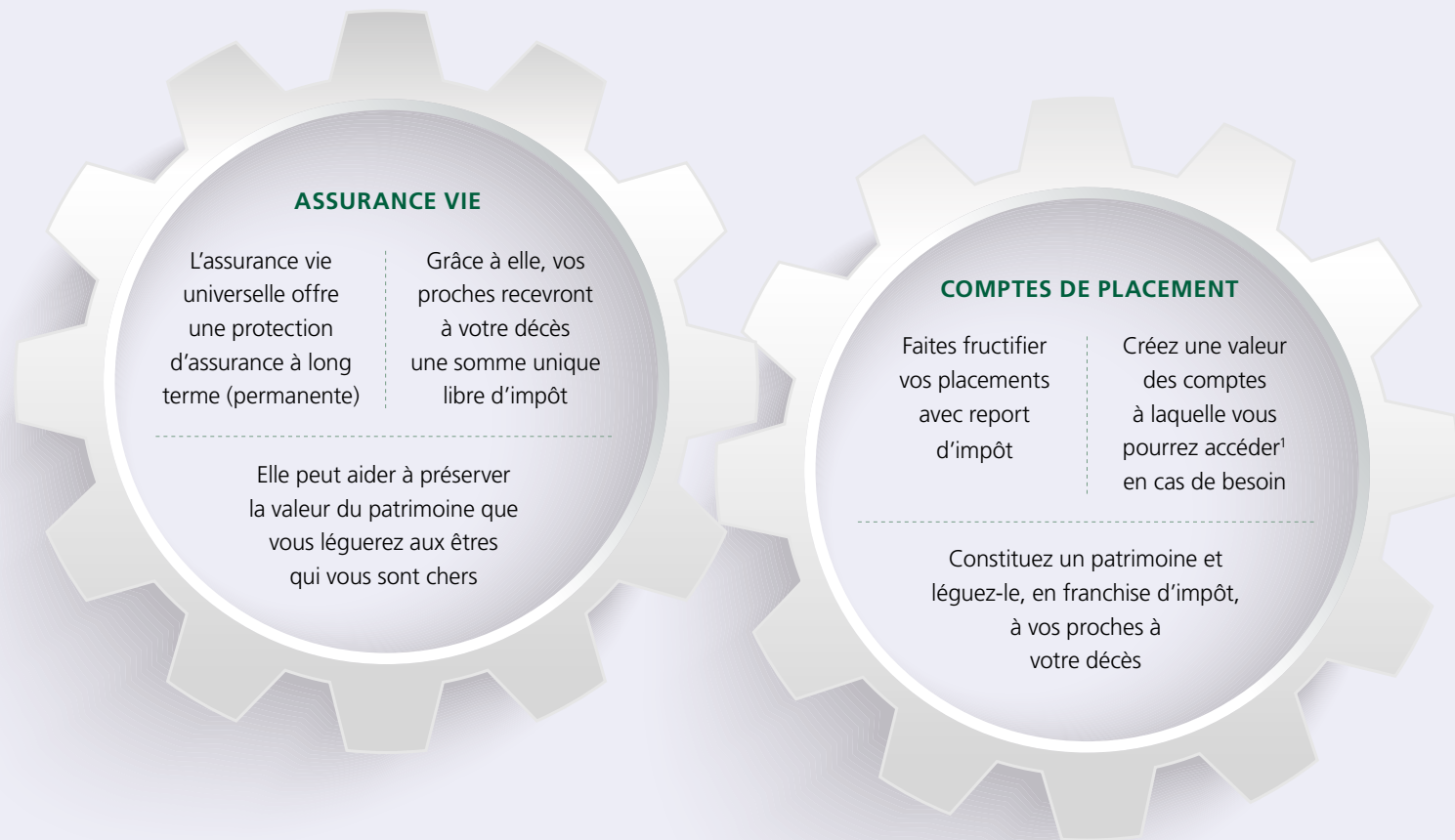
1 Une protection d'assurance à long terme pour les êtres qui vous sont chers,

PLUS

2 Des options de placement avantageuses sur le plan fiscal qui vous aideront à accroître le patrimoine financier que vous voulez léguer

Un moyen plus simple d'atteindre ces deux importants objectifs

Une fois regroupées, la protection d'assurance et la composante placement de l'assurance vie universelle arrivent à combler divers besoins en matière de planification financière :



Une solution simple, mais efficace!

Un contrat d'assurance vie universelle vise deux objectifs. Il protège au moyen d'une assurance à long terme le patrimoine que vous créez à l'intention des personnes qui vous sont chères. Il vous permet d'investir et, au fil des ans, de vous constituer un patrimoine. Tout cela dans le cadre d'un seul et même contrat.

Le montant d'assurance vie et les placements que comporte un contrat d'assurance vie universelle peuvent être versés à votre bénéficiaire en franchise d'impôt à votre décès et vous permettre ainsi de léguer un patrimoine financier beaucoup plus élevé que celui que vous auriez obtenu par d'autres moyens.

Bien que le résultat obtenu soit considérable, la recette pour y parvenir n'a rien de compliqué. La façon dont l'assurance vie universelle fonctionne est assez simple.

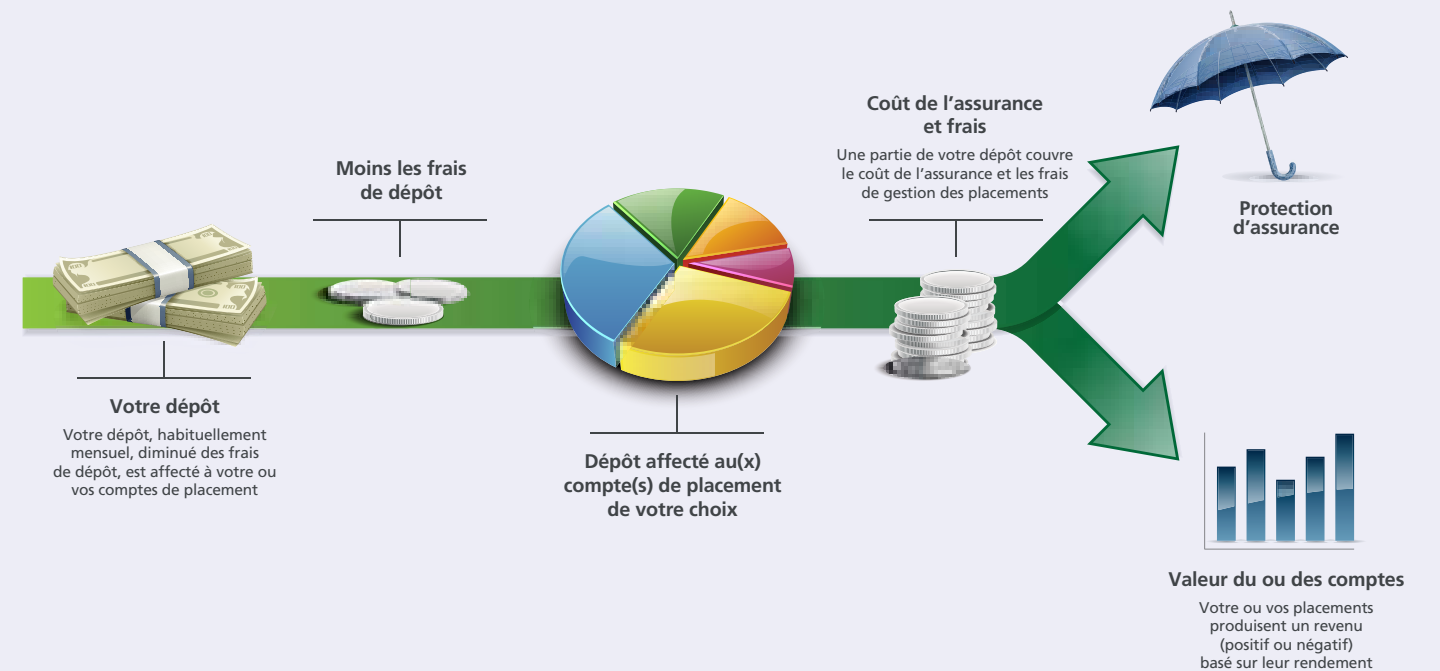


Illustration de l'affectation d'un dépôt supérieur au coût de l'assurance dans le cadre d'une assurance vie universelle.



TIREZ AVANTAGE DE VOTRE CONTRAT

Que vous soyez intéressé par le volet placement de votre contrat d'assurance vie universelle ou tout simplement par la protection d'assurance qu'il offre, vous pourrez profiter à votre gré des possibilités de placement uniques de l'assurance vie universelle – c'est vous qui choisissez.

Voilà qui démontre une fois de plus qu'un contrat d'assurance vie universelle peut procurer des avantages financiers parfaitement adaptés à vos besoins personnels.

¹ Il pourrait y avoir un impôt à payer.

L'avantage VU Manuvie

SIMPLE, ABORDABLE ET COMMUNE.

Si vous êtes à la recherche d'une solution d'assurance vie à long terme, simple, efficace et économique, le produit VU Manuvie pourrait être votre meilleur choix.

Choisissez parmi un vaste éventail d'options de contrat simples et abordables qui peuvent répondre à vos besoins d'assurance et de placement.

GÉREZ VOTRE ARGENT COMME VOUS L'ENTENDEZ

Choisissez vos comptes de placement en fonction de votre profil d'épargnant et de votre tolérance du risque.

ÊTES-VOUS UN ÉPARGNANT « ACTIF »?

Choisissez, évaluez et gérez vous-même vos placements. Nous mettons à votre disposition plus de 50 comptes de placement hors pair parmi lesquels vous pouvez choisir.

ÊTES-VOUS UN ÉPARGNANT « PASSIF »?

Laissez Manuvie gérer vos placements en optant pour un seul compte de placement conçu spécialement pour atténuer l'incidence des fluctuations du marché.

Quelle que soit votre stratégie, les placements que vous détenez dans le cadre de votre contrat VU Manuvie peuvent fructifier avec report d'impôt et vous aider à créer un patrimoine pour vous et vos proches.

CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT.

Peu importe les placements que vous choisissez, la façon dont vous payez votre assurance ou le montant que vous souhaitez placer, VU Manuvie vous propose une gamme de solutions destinées à répondre à vos besoins uniques en matière de planification financière.

De plus, vous pouvez offrir une protection supplémentaire à votre famille en souscrivant la garantie Protection des enfants.

VOUS ÊTES PRÊT POUR VU MANUVIE?

Votre conseiller peut vous aider à faire une analyse détaillée de vos besoins en matière d'assurance et de placement et vous expliquer les caractéristiques et les avantages uniques que présente un contrat d'assurance VU Manuvie.

Découvrez comment VU Manuvie peut vous aider à façonner votre avenir financier.



Faites confiance à Manuvie

Manuvie, entreprise canadienne et chef de file des services financiers, exerce ses activités principalement au Canada, en Asie et aux États-Unis. Depuis qu'elle a servi ses premiers clients en 1887, elle a acquis une place enviable sur la scène internationale en offrant des solutions solides, fiables, sûres et avant-gardistes pour aider ses clients à prendre leurs décisions financières les plus importantes.





**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER
OU VISITEZ MANUVIE.CA/VU DÈS AUJOURD'HUI**



VU Manuvie est un produit offert par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2934F 05/14